

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**20^e BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS
DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**
« En équilibre vers l'avenir ! »

Québec, le 13 juin 2023 – À l'occasion de ce 20^e bilan annuel et du 20^e anniversaire de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ), qui sont aussi directeurs provinciaux en vertu de la LSJPA, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : leurs interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever. Plusieurs jeunes contrevenants suivis par les DPJ vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face, avec plus ou moins de défis. Mais, pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

« Intervenir auprès des jeunes contrevenants exige un travail de partenariat constant avec les policiers, les avocats du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et de la défense, les juges et les organismes chargés de l'application des sanctions extrajudiciaires. Nous jouons notre rôle avec une grande rigueur pour assurer la protection de la société tout en favorisant la réinsertion des adolescents contrevenants. J'en profite pour saluer le travail des acteurs œuvrant auprès des jeunes, dont les adolescents » a tenu à souligner M. Patrick Corriveau, directeur de la protection de la jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

« La responsabilisation, l'éducation, la réadaptation et la réinsertion sociale sont nos principaux objectifs pour les interventions. Nous prenons également en compte l'intérêt des victimes en favorisant la réparation des torts causés par les jeunes contrevenants. Nous avons la conviction que chaque adolescent a les capacités pour modifier ses comportements », a mentionné Mme Caroline Brown, directrice de la protection de la jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Histoires d'adolescents contrevenants

Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ vous présentent cinq histoires d'adolescents sous forme de [récits numériques](#). Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons appelés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel, et K.

Statistiques provinciales 2022-2023

Cette année, **8 554 adolescents** ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec; ce qui constitue une **hausse de 14,5%** par rapport à l'an dernier.

Les DPJ ont enregistré une faible hausse de signalements traités de 2,5 % et une baisse de signalements retenus de 2 %.

- 135 839 signalements traités
- 42 773 signalements retenus

Statistiques régionales 2022-2023

Capitale-Nationale

- La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de la Capitale-Nationale a traité 10 013 signalements au cours de l'année 2022-2023, comparativement à 10 518 l'an dernier, ce qui représente une baisse de 4,8%;
- Nombre de signalements retenus : 3 547. C'est une baisse des signalements retenus de 10% comparativement l'exercice 2021-2022, alors qu'il y en avait eu 3 942;
- Le taux de rétention des signalements est de 35,4%. L'an dernier, il était de 37,5% (nombre de signalements retenus/nombre total de signalements);
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (40,1 %);
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par la DPJ est toujours le milieu familial (61,6 %).

Chaudière-Appalaches

- La DPJ de Chaudière-Appalaches a traité 7 812 signalements au cours de l'année 2022-2023, comparativement à 7 605 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 2,7 %;
- Nombre de signalements retenus : 2 623 comparativement à 2 431 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 7,9%;
- Le taux de rétention des signalements est de 33,6 %. L'an dernier, il était de 31,96 % (nombre de signalements retenus/nombre total de signalements);
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (38,6%);

- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (59,9%).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la pochette de presse virtuelle complète du [bilan DPJ 2023](#).

- 30 -

Renseignements

CIUSSS de la Capitale-Nationale
Mariane Lajoie
Agente d'information – Relations médias et affaires publiques
418 894-8654

CISSS de Chaudière-Appalaches
Caroline Marcoux
Conseillère en communication
418 209-4476